

# COVID-19

---

## Qu'en est-il du passe sanitaire ?

A compter du 9 août, la présentation du passe sanitaire est rendue obligatoire par la loi 2041-1040 du 5 août 2021.

Une semaine de tolérance pour mise en conformité a été annoncée par le Gouvernement.

## Et, du coup, pour cette semaine ?

A partir du 9 août, nous vous demandons de bien vouloir présenter un passe sanitaire à l'entrée de l'Ecomusée.

Nous conservons la jauge de 50 personnes.

Les visiteurs n'ayant pas pu se procurer le passe seront « tolérés » jusqu'au 13 août.

## Et pour la suite ?

A partir du lundi 16 août, l'Ecomusée ne sera accessible qu'avec le passe sanitaire.

**A noter :** le parcours découverte « *Au fil de l'eau* »\* est possible sans passe.

*\* Partez à la découverte du Lac d'Annecy et de son environnement naturel avec des jeux, des expériences et des manipulations insolites pour petits et grands (en extérieur, dès 6 ans, 9 € par famille)*